



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.02.3

du Conseil communautaire du 15 février 2022

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020.

Date de la convocation : 8 février 2022

Date d'affichage : 16 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Monsieur Charles RODWELL

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothée BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON

Absents excusés:

M. Gwilherm POULLENNEC.

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à M. Patrice BERQUET), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), M. Stéphane GRASSET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Kamel HAMZA (pouvoir à M. Henri LANCELIN), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Alain SANSON (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pascal

THEVENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Luc WATTELLE (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Benoît RIBERT), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Jean-François BARATON (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Martine BELLIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le rapport d'observations définitives du 2 décembre 2021 de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020.

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Ile-de-France a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté d'agglomération le 2 décembre 2021.

Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été communiqué à la communauté d'agglomération fin janvier 2022.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au cours des exercices 2015 à 2020, et des débats qui se sont tenus.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 39

Nombre de suffrages exprimés : 74 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est Prend acte par 74 voix , 1 abstention (Monsieur Fabien BOUGLE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.